



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Assistant d'Education TICE affecté à mi-temps à l'ENT (Environnement Numérique de Travail)

Descriptif de mission

Rectorat

T.I.C.E.
(Technologies de
l'Information et de la
Communication pour
l'Enseignement)

Référence
CP/MN/2013-

Dossier suivi par
Christophe Piombo
Téléphone
05.61.17.72.67
Fax
05.61.17.72.61
Courriel
tice@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

1. Contexte

L'académie de Toulouse met en place un ENT dans tous ses établissements publics du second degré : l'ENTmip en partenariat avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne, et l'ENT e-college31 en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Dans ce cadre, le rectorat de l'académie de Toulouse met à disposition de chaque établissement-pôle d'appui du bassin, un demi poste d'assistant d'éducation à profil TICE qui sera affecté à l'accompagnement des utilisateurs de l'ENT dans le bassin.

2. Missions de l'assistant d'éducation ENT

L'assistant d'éducation ENT, est placé sous la responsabilité du chef de l'établissement, son employeur.

Les actions qu'il doit conduire sont définies par le Rectorat (Mission TICE) qui assure le pilotage du dispositif des pôles d'appui (plan de travail, suivi de l'activité, ...) et des projets ENT.

Pour toutes ses missions, au sein de l'établissement-pôle d'appui comme dans les établissements du bassin, l'assistant d'éducation ENT travaille au quotidien sous la responsabilité opérationnelle de l'enseignant, référent du pôle d'appui, qui définit ses tâches et en assure le suivi. Il rend compte à l'enseignant référent de toutes ses activités.

Sa mission, à hauteur d'un mi-temps, est dédiée uniquement au projet ENT. **L'assistant d'éducation TICE du projet ENT participe à la mise en œuvre des actions d'accompagnement des utilisateurs de l'ENT au sein du bassin.**

Les utilisateurs de l'ENT sont :

- les enseignants et les personnels non enseignants qui travaillent dans l'établissement (personnels de direction, de la vie scolaire, administratifs, techniciens, ouvriers de service, infirmier...)
- les élèves,
- les parents d'élèves,
- éventuellement d'autres partenaires externes.



Sa mission comporte :

- avant le déploiement de l'ENT :
 - la participation à la mise à niveau des futurs utilisateurs
- lors de l'installation de l'ENT
 - la participation à la mise en place de l'ENT dans l'établissement
 - la présentation des outils et services disponibles sur l'ENT
- en phase d'utilisation
 - l'assistance à l'utilisation de l'ENT
 - la participation aux actions d'animation mises en oeuvre par le référent du Pôle d'Appui

2/4

2.1 - Accompagnement des utilisateurs de l'ENT

L'assistant d'éducation ENT est chargé de l'accompagnement des utilisateurs. A ce titre, il met en oeuvre un ensemble d'actions pour permettre d'impliquer tous les utilisateurs et favoriser leur appropriation des outils disponibles sur l'ENT. Il contribue à créer une dynamique d'utilisation de l'ENT.

Les actions qu'il doit mettre en oeuvre en lien avec le référent du Pôle d'Appui comportent notamment :

- L'information des utilisateurs
- L'aide à la mise en oeuvre de formations ENT
- L'aide à l'utilisation de logiciels, outils et des services disponibles via l'ENT
- L'aide immédiate aux utilisateurs

Sa mission nécessite aussi une permanence et des déplacements dans les différents établissements du bassin participants au projet. Pour ce faire il devra disposer d'un moyen de déplacement.

Elle peut comprendre :

- *la réservation de salles, la mise en oeuvre d'une configuration particulière ou le déblocage d'une situation délicate pendant une heure de cours (problème de connexion, pertes partielles d'environnements, documents égarés...)*
- *le rétablissement rapide de connexions interrompues soit par la maladresse de l'utilisateur (mot de passe oublié...) soit par un dysfonctionnement temporaire du réseau ou de la machine locale (problème logiciel ou matériel)*
- *une surveillance et un suivi des activités des élèves en situation d'autonomie. L'assistant d'éducation devra à la fois aider les élèves et prévenir les dérives (tentatives de connexions illicites, bavardages sur la toile, etc.)*
- ...

2.2 - Participation au projet ENT

L'assistant d'éducation ENT doit nécessairement s'impliquer fortement **dans la réussite globale du projet, et donc dans toutes les dimensions du projet.** Il doit en particulier :

- Se tenir régulièrement informé
- Participer à des réunions : au sein de l'établissement, du bassin, académiques ou avec les autres établissements disposant de l'ENT (réunions en présentiel ou à distance)
- Mettre en place les actions spécifiques liées au projet (ex : information, ateliers, opérations portes ouvertes à destination des élèves, ou même des parents d'élèves ou autres)
- Rendre compte des actions qu'il réalise
- Suivre les formations qui lui seront proposées



3/4

2.3 - Maintenance et petites réparations

L'assistant n'a pas en charge la réparation du réseau informatique ni celle des ordinateurs défectueux. Il n'a pas non plus en charge l'installation de matériels et de logiciels sur les réseaux pédagogiques et administratifs. Il doit cependant

- veiller au bon fonctionnement de l'ENT sur l'ensemble des postes de l'établissement
- et accomplir les tâches suivantes :
 - diagnostic des pannes matérielles (ordinateurs et périphériques)
 - dépannage rapide de premier niveau (poste déconnecté, imprimante bloquée.)

Pour cette dernière tâche, il est important que les modifications qu'il opérera sur le réseau soient consignées par écrit afin de faciliter toute intervention ultérieure éventuelle (Gestionnaire du réseau, AIDAT, formateur IUFM,...).

3. Conditions d'exercice

L'assistant d'éducation s'engage à respecter les règles de déontologie (discrétion, devoir de réserve et confidentialité des informations) et de sécurité en vigueur.

L'assistant d'éducation signe la charte d'utilisation du réseau et de l'ENT, et il a aussi à la faire respecter par les utilisateurs. Il prend en compte dans son action quotidienne les mesures éducatives et techniques nécessaires pour veiller à la protection des élèves mineurs dans l'utilisation d'Internet.

4. Compétences requises

4.1 - Avoir des capacités relationnelles, une bonne écoute des utilisateurs, le goût de l'animation et de la pédagogie des adultes

- Il doit pouvoir assister tout utilisateur, jeune ou adulte, rencontrant une difficulté ponctuelle ou désireux d'obtenir une information sur le fonctionnement d'une application de l'ENT.
- Il doit pouvoir mettre en œuvre des actions d'animation et d'accompagnement des utilisateurs, en particulier en direction des enseignants
- Il doit savoir renvoyer sur le gestionnaire de réseau ou le référent numérique toutes les questions et projets qui concernent le fonctionnement même du réseau ou entrent dans le cadre d'un choix pédagogique.

4.2 - Manifester un intérêt pour les pratiques pédagogiques utilisant le numérique

- Il doit être capable d'encadrer des élèves dans des situations de semi autonomie (par exemple au CDI pour seconder les documentalistes ou dans le cadre des activités d'élèves pour aider les enseignants).

4.3 - Maîtriser les principaux outils et techniques informatiques

Connaissances générales en informatique	Niveau requis lors du recrutement
Systèmes d'exploitation : inter opérabilité des OS W2000/W9x/XP Pro/LINUX	1
Notions de domaine	1
Différents types de serveurs, fonctions associées et solutions préconisées	1
Contrôleur de domaine/serveur de fichiers	1
Firewall	1
Proxy	1
Serveur de CD	1
Protocole TCP/IP	1
Notions de routage, de DNS	1
Architecture des réseaux – éléments actifs	1



Connaissance des principaux outils bureautiques et internet	Niveau requis lors du recrutement
Bureautique : traitement de texte, tableur, préao	2
Messagerie électronique, forum, listes de diffusion	1
Recherche d'informations sur internet	1
Réalisation de pages Web	2
Outils de travail collaboratif	1

Niveau requis :

4/4

1 = Bonne connaissance – interventions de base

2 = Maîtriser - intervenir